

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Jeudi 01<sup>er</sup> octobre 2009

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue jeudi le 01<sup>er</sup> octobre 2009 à la salle municipale, de 20h00 à 20h55.

Sont présents:   Madame       Aline Grandmont  
                          Messieurs   Réal Boissonneault  
  Jean Landry  
  André Normand

Sont absents:    Madame       Sonia Gosselin  
                          Monsieur    Claude Bourassa

La séance est ouverte à 20h00 par le maire Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

178-2009        Lecture et adoption de l'ordre du jour.  
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Aline Grandmont que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

179-2009        Adoption du procès-verbal du lundi 14 septembre 2009.  
Il est proposé par Jean Landry et appuyé par Aline Grandmont que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 septembre 2009 est accepté tel que lu.

180-2009        Les Comptes.  
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.

181-2009        Autorisation pour entamer les démarches concernant les comptes passés dus.  
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil donne mandat à Me Jean Gagné afin d'entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires pour collecter les comptes de taxes passés dus

182-2009        Acceptation du plan d'aménagement pour la tour de télécommunication autoportante de Vidéotron sur le lot 460-P. du Canton de Bulstrode.

#### **ATTENDU QUE**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Jean Landry que le Conseil accepte le plan d'aménagement pour la tour de télécommunication autoportante de Vidéotron sur le lot 460-P. du Canton de Bulstrode pour les raisons précitées.

183-2009        Renouvellement de l'entente avec la Cour municipale de Victoriaville.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère et la Ville de Victoriaville sont convenues à une entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par extension de la compétence de la Cour municipale de la Ville de Victoriaville entrée en vigueur le 20 novembre 1997;

**ATTENDU QUE** les municipalités participantes sont tenues d'assurer le maintien des mécanismes mis en place relativement au traitement par un tribunal des dossiers d'infractions commises sur son territoire pour bénéficier de la fourniture de service de police par la Sûreté du Québec;

183-2009

Renouvellement de l'entente avec la Cour municipale de Victoriaville. (suite)

**ATTENDU QUE** les autorités du ministère de la Justice requièrent que le traitement des constats d'infraction par les municipalités, dès leur émission, soit assumé par la cour municipale commune;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Victoriaville juge opportun d'apporter des modifications aux modalités d'application de cette entente;

**ATTENDU QUE** les parties devront se prévaloir des dispositions de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q. ch. C-72.01) pour modifier l'entente;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller André Normand appuyé par le conseiller Jean Landry, il est résolu que la municipalité de Saint-Valère avise la Ville de Victoriaville de son acceptation du principe de modifier l'entente de cour municipale commune de manière à assurer la prise en charge entière de la gestion des constats d'infraction, délivrés en application des lois ou des règlements relevant de sa compétence sur son territoire, par la Cour municipale commune de la Ville de Victoriaville, selon les modalités comportant l'assumptions de l'ensemble des frais de poursuite et la conservation des amendes et des frais perçus, lors de contestations.

**DE PLUS**, il est résolu d'autoriser la Ville de Victoriaville à engager les discussions avec les autorités du ministère de la Justice du Québec en vue de la préparation des ententes formelles à intervenir à ce sujet.

184-2009

Acceptation des dépenses pour la description technique de la CPTAQ concernant la zone blanche et relever pour la zone inondable.

Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Aline Grandmont que le Conseil autorise les dépenses selon l'estimé faite par Monsieur Daniel Collin, arpenteur au montant de 850,00 \$ reliées à l'élaboration d'une description technique suite à l'acceptation par la CPTAQ de l'exclusion de la zone vert une partie du lot 615-P. du canton de Bulstrode et des relevés d'arpentage afin de prendre des niveaux à différent endroits dans la municipalité pour la zone inondable. Les travaux seront réalisés par la firme Morin Collin représenté par Monsieur Daniel Collin, arpenteur-géomètre.

185-2009

Acceptation du schéma de couverture de risque de la M.R.C. d'Arthabaska.

Il est proposé par André Normand et appuyé par Jean Landry que le Conseil accepte le schéma de couverture de risque proposé par la M.R.C. d'Arthabaska.

186-2009

Demande de nettoyage de fossé sur le rang 8, lots 449-P., 448-P., 450-P., 451-P. et 452-P. du Canton de Bulstrode appartenant à Messieurs Bernard Hamel et Lionel Dubois.

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a reçu une demande de Messieurs Bernard Hamel et Lionel Dubois pour le nettoyage de fossé sur le rang 8, lots 449-P. à 452-P. du canton de Bulstrode;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur Monsieur Yvon Pellerin et des membres du Conseil ont visité les lieux ou doit avoir lieu les travaux et ont recommandé les travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par Réal Boissonneault et résolu que le Conseil accepte la demande de Messieurs Bernard Hamel et Lionel Dubois pour le nettoyage de fossé sur le rang 8, lots 449-P. à 452-P. du canton de Bulstrode après que le directeur général et secrétaire-trésorier ait vérifié la disponibilité crédit au budget 2009.

187-2009

Demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Lionel Hébert pour le lotissement et l'aliénation d'un terrain sur le lot 584-P. du Canton de Bulstrode.

**ATTENDU QUE** Maître Julie Bergeron a déposé, au nom de Monsieur Lionel Hébert, à la Municipalité de Saint-Valère une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lotissement et l'aliénation d'un terrain sur une partie du lot 584 du Canton de Bulstrode mesurant 4 000 mètres carrés dans le but de le donner à son fils Pierre Hébert.

**ATTENDU QUE** le lot 584-P. du Canton de Bulstrode visé par la présente demande appartient à la Monsieur Lionel Hébert;

**ATTENDU QUE** la présente demande est conforme à la réglementation municipale et au schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Landry et appuyé par André Normand que le Conseil accepte d'appuyer la demande d'autorisation à la CPTAQ de Monsieur Lionel Hébert pour le lotissement et l'aliénation d'une partie de terrain sur le lot 584-P. du canton Bulstrode d'une superficie de 4 000 m<sup>2</sup>.

188-2009

Acceptation de soumission sur invitation pour les travaux d'asphalte de la route Vigneault et du rang 11.

**ATTENDU QUE** le Conseil avait demandé deux soumissions sur invitation soit, pour la première l'exécuter des travaux sur une partie du rang 11 et de la route Vigneault de la Municipalité de Saint-Valère

**ATTENDU QUE** le Conseil, avait invité les soumissionnaires suivants: Excavation Marchand et Fils inc., Maskimo Construction inc., Pavage Veilleux (1990) inc. et Sintra inc,

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions pour les travaux du rang 11 et les soumissionnaires sont: Maskimo Construction inc. à 58 878,00 \$, Sintra inc. à 48 757,80\$ tous les montants sont avant taxes;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 2 soumissions pour les travaux de la route Vigneault et les soumissionnaires sont: Maskimo Construction inc. à 41 860,00 \$, Sintra inc. à 38 778,00\$ tous les montants sont avant taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par André Normand et appuyé par Jean Landry accepte et accorde les soumissions pour les travaux d'asphalte de la route Vigneault et du rang 11 à l'entreprise Sintra inc. pour l'année 2009.

189-2009

Demande d'autorisation de traverse de route du rang Landry et du rang 12 par le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis.

**ATTENDU QUE** le Conseil a reçu une demande en date du 24 septembre 2009 du Club Alléghanish des Bois-Francis afin d'obtenir l'autorisation pour traverser les rangs Landry et 12 ainsi que pour l'installation de pancartes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean Landry et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil donne l'autorisation au Club Alléghanish des Bois-Francis de traverser les rangs Landry et 12 et d'installer des pancartes pour l'année 2009-2010. Toutefois, l'achat desdites pancartes est à la charge du Club Alléghanish.

190-2009

Ouverture de borne sèche par Monsieur Henry Christeller pour l'année 2009-2010.

Il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par Jean Landry, que le Conseil engage Monsieur Henry Christeller pour l'ouverture des alentours de la borne sèche située sur la route 261 (près du Lac Vert) pour la saison hiver 2009-2010 au montant de 320,00 \$ plus taxes. Le paiement sera fait vers le 12 avril 2010.

- 191-2009 Autorisation pour la préparation d'abrasif pour les chemins d'hiver par l'inspecteur.  
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault, que le Conseil autorise l'inspecteur municipal, Monsieur Yvon Pellerin, à faire l'achat d'abrasif pour les chemins municipaux pour la saison hiver 2009-2010.
- 192-2009 Achat de pneus d'hiver et de jantes pour le camion de la voirie Paystar 2009.  
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault que le Conseil autorise Monsieur Yvon Pellerin, inspecteur municipal, à faire l'achat des pneus (10) d'hiver et de jante pour le camion de la voirie Paystar 2009. Le cout estimé pour l'achat des pneus sera d'environ 6,200.00 \$
- 193-2009 Ouverture entrée du Centre administratif.  
Il est proposé par Aline Grandmont et appuyé par Jean Landry que le Conseil accorde le contrat pour l'ouverture des entrées du Centre administratif pour l'hiver 2009-2010 à Monsieur Dominique Auclair pour un montant de 275,00 \$.
- 194-2009 Autorisation de signature du contrat d'entretien et de surveillance de la patinoire.  
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Aline Grandmont et résolu que le Conseil accepte de signer le contrat avec Monsieur Patrick Pellerin pour l'arrosage et la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2009-2010. Le Conseil autorise le maire, Monsieur Louis Hébert ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à signer le contrat.
- 195-2009 Autorisation des dépenses pour l'achat de papeterie de la taxation 2010.  
Il est proposé par Réal Boissonneault et appuyé par Jean Landry que le Conseil autorise le Directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Jocelyn Jutras, à faire l'achat de papeterie pour la taxation à la compagnie Infotech secteur développement pour l'année 2010.
- 196-2009 Lettre de remerciement pour les Journées de la Culture 2009.  
Sur proposition de Jean Landry, et appuyée par Aline Grandmont et résolu que le Conseil tient à remercier Madame Hélène Provencher et le Comité des Journées de la Culture en leur envoyant une lettre de félicitation pour leur implication dans cet événement.
- 197-2009 Lettre de remerciement aux conseillers sortants.  
Il est proposé par André Normand et appuyé par Réal Boissonneault et résolu que le Conseil fera parvenir à Monsieur Jean Landry et à Madame Aline Grandmont une lettre de remerciement pour leur dévouement au cours des dernières années à titre de conseiller et de conseillère de la Municipalité de Saint-Valère.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

180-2009, 181-2009, 184-2009, 188-2009, 190-2009, 191-2009, 192-2009,  
193-2009, 194-2009, 195-2009.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 03<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre deux mille neuf.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues:

M.R.C. d'Arthabaska: Règlement numéro 244 décrétant un emprunt de 1 201 500 \$ aux fins du paiement de la contribution pour l'implantation d'un réseau de télécommunications à large bande (fibre optique);

MDDEP : Inventaires des sites de prélèvement d'eau;

Ville de Victoriaville (Cour Municipale) : Projet de résolution;

AirMédic : Don corporatif municipal;

BPR : Visite de la chapelle du musée de l'Amérique française;

Centre hydrique : Demande de rencontre;

CLD : Répertoire des entreprises;

Club Alléghanish : Autorisation de traverse;

Demande de dérogation mineure de Monsieur Marcel Larochelle et de Madame Maryse Gagnon;

Demande de dérogation mineure de Monsieur Mario Roux et de Madame Nadya Faucher;

Hydro-Québec : Que faire lors d'une panne d'électricité?;

InfoTech : Bon de commande de papeterie;

Jean-Yves Pilon et ass. : Rapport de rémunération et conditions de travail des employés de bureau et manuels des municipalités;

Marsh : Certificat d'assurance Vidéotron;

Soumission asphalte route Vigneault : Maskimo constructions inc., Sintra inc.;

Soumission asphalte rang 11 : Maskimo constructions inc., Sintra inc.;

Me Gilles Gagnon : Demande d'exclusion CPTAQ;

S.A.A.Q. : Préavis d'inspection mécanique;

Sûreté du Québec : Rapport annuel 2008-2009;

Téléphone Warwick : Facture électronique;

Vidéotron : Dépôt des plans d'aménagement;

Offres de services: Sel Warwick, Brome Éco, Calum, AIAC consultation inc., NRGY, Véolia;

Revue: Bulletin d Liaison, Urba, InfraStructure, Convergence, Écho Touristique; CSST AQAIRS;

198-2009

Clôture de la séance.

Il est proposé à 20h55 par Aline Grandmont que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Comté Arthabaska

Nous, soussignés, ayant été élus, Maire, Conseillère et Conseillers pour la dite municipalité, déclarons sous serment que j'exercerai ma fonction de Maire, Conseillère et Conseillers conformément à la loi, avec honnêteté et justice, dans les meilleurs intérêts de la population de la municipalité.

En foi de quoi, nous avons signé

Signée par le Maire:  
Le 02 octobre 2009

\_\_\_\_\_  
Louis Hébert, maire

Signée par le Conseiller:  
Le 05 octobre 2009

\_\_\_\_\_  
Yannick Trépanier, siège 1

Signé par le Conseiller:  
Le 06 novembre 2009

\_\_\_\_\_  
Yvon Martel, siège 2

Signé par le Conseiller:  
Le 09 novembre 2009

\_\_\_\_\_  
Claude Bourassa, siège 3

Signé par le Conseiller:  
Le 05 octobre 2009

\_\_\_\_\_  
Réal Boissonneault, siège 4

Signé par la Conseillère:  
Le 06 octobre 2009

\_\_\_\_\_  
Sonia Gosselin, siège 5

Signé par le Conseiller:  
Le 23 octobre 2009

\_\_\_\_\_  
André Normand, siège 6

Assermentés devant moi, à Saint Valère, aux dates mentionnées en rubrique.

Président d'élection,

Jocelyn Jutras